



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

SALON DE L'AUTO MOTO  
L'Esplanade Langlois

Dossier de candidature à retourner complet au plus tard :  
**le 26 avril 2019 à 16h00**

---

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**En vue de l'occupation temporaire du domaine public**

**Article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques**

---

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), pour faire suite à une manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, la Ville de La Ciotat, sollicite les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'installation d'un salon AUTO MOTO sur l'Esplanade Langlois.

**Objet de la consultation :** Autorisation d'Occupation temporaire du Domaine Public portant sur l'installation d'un salon AUTO MOTO sur l'Esplanade Langlois de La Ciotat

**Direction :** Direction des Services à la Population

**Service :** Service Commerce et Artisanat

**Descriptif :** Projet d'installation d'un salon AUTO MOTO sur l'Esplanade Langlois du 25 au 26 mai 2019.

**Contraintes techniques :**

Conformité des installations

**Localisation :** Esplanade Langlois La Ciotat

**Durée de l'occupation temporaire du domaine public :** 4 jours y compris le montage. Il est rappelé aux opérateurs économiques que, en application des articles L 2122-2 et L 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation présente un caractère précaire et révoquant.

**Date limite de remise des dossiers :** vendredi 26 avril 2019 à 16h00

**Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :**

- un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- le Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- un mémoire précisant l'organisation des activités, les caractéristiques de l'installation proposée, les plages d'ouverture, le budget prévisionnel de la manifestation, tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat,
- Une attestation d'assurance
- Attestation de bon montage et branchement avant ouverture au public

**Montant de la redevance versée a minima par les opérateurs économiques au titre de cette occupation :** de 1 à 10 véhicules 156 €/ jour et plus de 10 véhicules 358 €/9 / jour

**Critères de jugement des offres :**

Les dossiers de chaque candidat seront évalués sur la base des sous-critères suivants :

- 1) La qualité ou l'originalité de l'offre (-mémoire)
- 2) L'aménagement du salon AUTO MOTO

**Délai de validité des dossiers : 1 mois**

**Contacts :**

Les dossiers devront être remis à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire

Direction des Services à la Population

Service Commerce et Artisanat

Rond-Point des Messageries Maritimes

BP 161

13708 La Ciotat Cedex

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Adresse auprès de laquelle des enseignements peuvent être obtenus : Mairie de La Ciotat  
Service Commerce Artisanat n° de téléphone : 04.42.08.88.80 – [commerce@mairie-laciotat.fr](mailto:commerce@mairie-laciotat.fr)